



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025 A 20 HEURES 30

Présents : M. ROMANET-CHANCRIN, M. BOIRAUD, Mme CHOLLAT (pouvoir de Mme VOYER), M. DEMARE, Mme LONGVERT (pouvoir de Mme PETOZZI-PERRIN), M. DESSALLES, Mme GELIN, M. LAFORET, M. CHAMPLET, M. DARBON, Mme RAPENEAU, M. JAEG, M. FOREST, Mme DAVID, Mme BERITON, M. GRAU, M. PIGNARD, Mme PINET, M. JAMEY, Mme NOVAT,

Excusés : Mme CORDIER, Mme VOYER (pouvoir à Mme CHOLLAT), M. CHADEFAUX, Mme BESSON, Mme PACIFICI, Mme PETOZZI-PERRIN (pouvoir à Mme LONGVERT)

Siège vacant : M. PECHARD

Secrétaire de séance : Monsieur BOIRAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité. Monsieur BOIRAUD est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Acceptation de la subvention au titre des amendes de police
- Autorisation de signature de la convention territoriale globale
- Questions diverses
- Informations diverses

1) Information sur les commandes par délégation

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a donné délégation au Maire de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans le cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

Depuis le 10 novembre 2025, les achats suivants ont été réalisés :

Nature de la dépense	Prestataire	Montant HT
Produits d'entretien	PAREDES	1 502,58 €
Réparation de la vidéoprojection salle des mariages	CEC	1 335,00 €
Mise en conformité de l'ascenseur de la mairie	TK ELEVATOR	2 190,00 €
Produits techniques	RHONE CHIMIE INDUSTRIE	1 493,27 €
Chocolats de Noël	CHOCOLATERIE BEAUJOLAISE	11 668,25 €
Amélioration de la vidéoprojection salle Gauguin	CEC	1 416,67 €
Réparation de la voiture de la police municipale	CARROSSERIE REMILLY	1 979,70 €
Maintenance de la ligne de vie de l'école maternelle	CLEAS PROTECTION	950,00 €
Conception graphique d'Arnas Le Mag	ANTIGONE	2 505,00 €
Renouvellement des licences microsoft	LBI	2 085,60 €
Repas des anciens	1001 SAVEURS	8 945,45 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

2) Acceptation de la subvention au titre des amendes de police

Monsieur DEMARE rappelle que la commune avait déposé une demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre des amendes de police pour le projet de réfection du cheminement piétons entre le bourg et le cimetière Route d'Herbain

Le Département du Rhône nous a accordé une subvention de 10 000 €.

Il convient d'accepter cette subvention par délibération et de s'engager à faire réaliser les travaux tels que décrits dans le dossier soumis au Département.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la subvention au titre des amendes de police de 10 000 € pour la réfection du cheminement piétons entre le bourg et le cimetière Route d'Herbain

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux tels que décrits dans le dossier soumis au Département.

3) Autorisation de signature de la convention territoriale globale

Madame LONGVERT explique que la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Pour notre secteur, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029, mais est signée par chaque maire de l'Agglo, avec les éléments de son territoire.

Les fiches thématiques sur chaque domaine d'action de la CAF à Arnas concernent les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits, accompagnement social.

Madame LONGVERT indique que les parties petite enfance et enfance de la CTG font le lien avec un autre document que la commune a rédigé dernièrement : le projet éducatif de territoire (PEDT). Ce dernier est élaboré conjointement entre la commune, les deux écoles, l'accueil de loisirs, et le RPE. Il définit les objectifs à atteindre pour les actions à destination des enfants de 0 à 11 ans.

Le PEDT fait ensuite l'objet d'une étude en commission au sein du service départemental jeunesse et sport et aboutit à la signature d'une convention entre la commune, la CAF et la direction départementale de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Le nouveau PEDT a une durée calquée sur celle de la CTG, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029. Le passage en commission aurait dû avoir lieu le 3 décembre dernier mais il semble qu'elle ait été annulée.

Les objectifs identifiés dans ce document sont les suivants :

- Construire autour de l'enfant un environnement basé sur la tolérance et le respect mutuel ;
- Réaffirmer la place des familles au cœur du développement de l'enfant ;
- Poursuivre la prise de conscience des enfants et leur engagement sur les enjeux de développement durable.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,
- de préciser que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles,

ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et/ou développer des actions nouvelles,

- de dire que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029,
- d'autoriser le maire à la signer.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

APPROUVE les termes de la convention territoriale globale pour la période 2026/2029 ;

PRECISE que la convention territoriale globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

INDIQUE que cette convention a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et/ou développer des actions nouvelles,

PRECISE que la convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention territoriale globale ;

4) Informations sur l'activité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants de la commune auprès de l'Agglo rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement.

Le rapport d'activité 2024 de la CAVBS a été présenté lors de notre réunion du mois de juin 2025.

Madame CHOLLAT présente un nouveau point d'étape pour ce dernier conseil municipal de l'année 2025.

a) Gestion des déchets :

- Modification des tournées de collecte : augmentation de la fréquence sur Arnas pour les bacs jaunes et changement des jours
- Changement d'accès à la déchèterie : prise en compte des plaques d'immatriculation avec inscription préalable
- Installation de composteurs partagés (25 sur toute l'agglomération) + bornes de collecte des déchets organiques dans les zones d'habitat collectif dense.

b) PLUiH :

Le PLUiH est opposable depuis fin novembre 2025. Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont désormais instruites sous le nouveau PLUiH. Les règles sont harmonisées sur les 18 communes.

Sont également opposables le règlement local de publicité intercommunal et les zonages d'eaux pluviales et d'assainissement.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier spécial urbanisme a été publié dans le dernier Arnas Le Mag afin de mettre l'accent sur la nécessité pour les porteurs de projet de prendre attaché le plus en amont possible avec le service urbanisme communal. Cette prise de contact permet d'anticiper les échanges, de gagner du temps d'instruction et de limiter les risques de contentieux.

c) Plan de mobilité :

- Déploiement de l'offre Viavélo avec 24 stations sur l'Agglo dont 3 à Arnas. Cela représente en tout 135 vélos à assistance électrique ;
- Création des parkings relais, dont celui d'Arnas sur le parking du complexe Grange du Moulin, chacun équipé de stationnement vélos sécurisés ;
- Fusion des réseaux de transport en commun sur tout le Rhône depuis le 1^{er} septembre : réseau Libellule devenu TCL. La ligne 152 Arnas- Villefranche a été renforcée.
- Développement de l'offre d'auto partage avec la mise à disposition d'un véhicule utilitaire 6 places

Monsieur le Maire précise que l'Agglo rattrape un retard conséquent dans la mise en œuvre du plan de mobilité, mais également dans celle d'un nouveau plan climat air énergie du territoire.

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'autres observations à formuler et prennent bonne note de ces informations.

5) Questions et informations diverses

- a) Vœux de la municipalité : 10 janvier 2026 à 11h salle Renoir
- b) Monsieur DARBON demande où en est le dossier de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage. Madame CHOLLAT indique que les études vont être lancées. Elles dureront de nombreux mois avant que les travaux ne commencent. Il existe également un risque de contentieux qui pourrait avoir des conséquences sur le déroulement de la procédure.
- c) Monsieur DARBON souhaiterait également savoir où en est le dossier de la deuxième déchèterie intercommunale. Monsieur le Maire indique que ce dossier sera géré sur le prochain mandat intercommunal.
- d) Madame DAVID demande si le chauffage sera bientôt réparé à la Salle Gauguin. Monsieur DESSALLES indique que l'intervention aura probablement lieu début janvier seulement car il s'agit d'une fuite de gaz sur le réseau GRDF et qu'il convient de faire intervenir un plombier assermenté par GRDF.
- e) Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence tout au long de ce mandat, de leur action et de leur implication dans la vie communale.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à **21h10**.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 15 JANVIER 2026 (sur convocation et sauf information contraire)

Le secrétaire de séance
Patrick BOIRAUD



Le Maire
Michel ROMANET-CHANCRIN

